Les Digestions Pénibles vous Vieillissent vite après la Quarantaine

Une digestion rapide dépend d'une abondante sécrétion de suc gastrique, mais, vers la quarantaine, la sécrétion de ces sucs commence à s'affaiblir, et leur activité diminuée ne suffit plus à faire bien digérer les aliments.

Vous pouvez arrêter cette décadence digestive en prenant un Effervescent du Docteur Savreux après vos repas. Ce nouveau remède naturel et exquis, à base de phosphates, rétablit la sécrétion du suc gastrique, assurant une bonne digestion et le bon fonctionnement du Foie, des Reins et de l'Intestin.

Les aigreurs, gaz, nausées et autres maux d'estomac disparaissent instantanément après un verre de cette boisson rafraîchissante. L'Effervescent du Docteur Savreux est en vente dans les pharmacies à Frs : 10 le flacon.

9402

Le quatrième train de décrets - lois

(Suite de la cinquième page)

paragraphe précédent. Elle ne pourra toutefois être supérieure au nombre des années de service restant à accomplir par chaque intéressé pour atteindre la limite d'âge qui lui est propre. Les bénéficiaires pourront prétendre également dès leur admission à la retraite, aux avances sur pension.

Article 3. — L'administration ne peut en aucun cas s'autoriser des présentes dispositions pour mettre d'office à la retraite leurs bénéficiaires éventuels.

Article 4. — Seront supprimés au moins deux postes de titulaires sur cinq devenus vacants à la suite des mises à la retraite prononcées en vertu des dispositions qui précèdent. Toutefois, pour chaque ministère, administration ou établissement, les suppressions pourront s'effectuer sur l'ensemble des services à condition de porter sur des postes équivalents. Il sera tenu, dans chaque administration, établissement ou service, une liste des postes supprimés. Le nombre de ces postes au regard de celui des admissions à la retraite devra à tout moment, être au moins dans le rapport de deux à cinq. Ce rapport devra être réalisé sur la base des effectifs budgétaires.

Aucune admission à la retraite ne pourra, à peine de nullité de plein droit, être prononcée sans qu'il soit simultanément justifié de l'observation des dispositions qui précèdent. Le nombre des bénéficiaires du présent décret ne pourra dépasser cinq mille.

Limites d'âge pour la mise à la retraite par ancienneté

Voici le texte du décret tendant à compléter la loi du 18 août 1936 sur les mises à la retraite par ancienneté :

Article premier. — Les limites d'âge fixées en exécution des articles 1 à 5 de la loi du 18 août 1936 concernant les mises à la retraite par ancienneté seront reculées en faveur des agents qui ne pourraient satisfaire aux conditions prévues par l'article 8, ou par l'article 29, de la loi du 14 avril 1924, pour l'acquisition du droit à pension jusqu'au jour où les intéressés deviendront bénéficiaires avant l'âge de 60 ans de l'article 8 susvisé, ou atteindront leur soixantième année, la pension attribuée dans ce dernier cas étant calculée d'après les seuls services rendus par les intéressés après l'âge de 30 ans.

Les agents qui ont accompli avant l'âge de 30 ans des services militaires déjà rémunérés par une pension proportionnelle et qui ne pourraient prétendre à l'âge de 60 ans à une pension d'ancienneté au titre de l'article 8 de la loi du 14 avril 1924, auront droit, à cet âge, à une pension calculée dans les conditions prévues au paragraphe précédent, pour les fonctionnaires n'ayant pas droit à pension d'ancienneté à l'âge de 60 ans.

Article 2. — Les agents déjà retraités en vertu de la loi du 18 août 1936, sans pouvoir prétendre à pension, auront droit à une pension calculée dans les mêmes conditions que s'ils avaient bénéficié du recul de la limite d'âge spécifié à l'article premier du présent décret. Les intéressés seront astreints à effectuer pour la période correspondant à la bonification de services ainsi accordée des versements de retenues dont la quotité et les modalités seront celles prévues par l'article 6 (deuxième paragraphe) de la loi du 18 août 1936.

Fixation du taux de la taxe à la production

Voici le texte du décret visant à assouplir les conditions annuelles de fixation du taux de la taxe à la production :

Article premier. — Le taux de la taxe unique à la production visée au paragraphe premier de l'article premier du décret de codification du 29 avril 1937 sera fixé, par décret contresigné du ministre des Finances et du président du Conseil, dans les limites d'un maximum et d'un minimum déterminés chaque année par la loi de finances. Pour l'année 1938, ce maximum et ce minimum seront respectivement fixés à 8,70 % et à 6 %.

L'abaissement par décret du taux actuellement en vigueur ne pourra en aucun cas avoir pour effet de réduire la part de la taxe affectée au fonds commun des départements et des communes. Cette part pourra être augmentée par décret à due concurrence de degrèvements généraux applicables aux impôts locaux dûs par des industriels et commerçants.

Taxe pour l'instruction des enfants des mariniers

Voici le texte du décret autorisant la perception d'une taxe pour l'instruction des enfants des mariniers :

Article premier. — Les subventions allouées par l'Etat aux collectivités publiques pour l'installation d'établissements d'enseignement du premier degré sont applicables, suivant les mêmes règles et aux mêmes conditions, à l'installation d'internats annexes à ces établissements et réservés aux enfants des mariniers fluviaux.

Article 2. — L'Office national de la navigation est autorisé à percevoir, sur tous les transports de marchandise par voie de navigation intérieure, une taxe spéciale, dite taxe pour l'instruction des enfants de mariniers. Cette taxe est à la charge du transporteur et son montant ne peut être incorporé dans le fret. Elle est due pour chaque transport et payable avant le départ du bateau assurant le transport. Elle est calculée par zone de 100 km. que comporte le trajet à parcourir.

Le montant de la cotisation due pour chaque zone est fixé par les ministres des Travaux publics et des Finances, après avis du ministre de l'Education nationale dans la limite d'un maximum de 10 francs. La perception de cette taxe a lieu dans les mêmes conditions et en même temps que celle de la cotisation au voyage établie par le décret du 5 octobre 1935 destinée à couvrir les dépenses de coordination. Les agents des services de navigation pourront arrêter tout bateau pour lequel il ne pourra être justifié du paiement de la taxe et le retenir jusqu'au versement de celle-ci.

Article 3. — Le produit de cette taxe, sous déduction du montant des frais de perception sera exclusivement destiné à couvrir les dépenses afférentes au fonctionnement d'internats dépendant d'établissements d'enseignement du premier degré, réservés aux enfants de mariniers.

LES SPORTS

BOXE

UN MATCH REMIS AUX ETATS-UNIS

La commission de l'Etat de New-York a accepté de remettre au 10 août le match pour le titre mondial des poids légers, qui doivent disputer Lou Ambers et Henry Armstrong, match précédemment fixé au 26 juillet.

Cette décision fait suite à la demande du manager d'Ambers, qui visait à permettre au champion de se remettre d'une légère blessure à la main dont il fut récemment victime à San Francisco.

MARCHE

LE PRIX DU CAPREAU AURA LIEU A WASQUEHAL LE 9 JUILLET

Une épreuve de marche organisée par le Comité des Fêtes et les Amis de Wasquehal se déroulera samedi 9 juillet avec le concours du C.M.C.H.

L'itinéraire sera le suivant : Départ à 16 h. Café des « Lits Bleus » (où se trouveront les vestiaires) rues Louise-Michel, A. Ribot, Guynemer, Coli, de Roubaix, A. Dubois, Briand, des Champs, Clément Béthune, C. Durieux, L. Michel, C. Colomb, Turgot et Voltaire. Circuit de 2.250 m. à couvrir 9 fois soit 20 km. environ.

375 fr. de prix (60-50-40, etc...). Prix spéciaux pour juniors et vétérans. Les engagements accompagnés de 1 fr. pour les licencié et 2 fr. pour les non licenciés sont reçus dès maintenant Café des « Lits Bleus » (angle des rues Voltaire et Louise Michel).

Moyens de communication : Mongy Lille-Tourcoing. Arrêt : Triez de Mouveaux.

ATHLÉTISME

LE DEUXIÈME MATCH DE JUNIORS NORD-BELGIQUE A LAMBERSART

Dimanche prochain, à 15 h., au Stade Guy Lefort, à Lambersart, les sportifs pourront vivre les péripéties de la seconde rencontre Nord-Belgique, fixée fort judicieusement huit jours après les championnats.

Il ne faut pas se dissimuler que la tâche des septentrionaux sera fort difficile et malgré de très nets progrès enregistrés ils devront sans doute s'incliner.

Au programme figurent toutes les épreuves classiques : 100, 400, 800, 1.500, 3.000 mètres, haies, relais 4 x 100 et 100 + 200 + 400 + 800, sauts en hauteur, en longueur, à la perche, lancers du poids, du disque et du javelot.

L'an dernier les Nordistes n'ont pu remporter qu'une seule victoire, celle de l'Albertain Boisard au saut en hauteur. Ils peuvent dimanche espérer beaucoup mieux et lutter avec plus de chance avec la redoutable équipe de Belgique où l'éducation et la formation des jeunes athlètes sont particulièrement soignées.

Aussi on peut prévoir que ce match revêtira un intérêt constant gage d'un spectacle de premier choix.

LES CHAMPIONNATS DE L'U. F. O. L. E. P.

Au Centre Sportif Municipal de Roubaix, se sont déroulés les championnats d'Athlétisme de l'Ufolep qui réunirent 162 engagements. Voici les résultats :

Seniors. — Disque : 1. Lévêque (A. Arts Rx) 28 m. 50 ; 2. Vancauwenberghe (A. Fiers) ; 3. Leliard (F.A.L.R.) ; 4. Perrien (F.A.L.R.).

Poids : 1. Lévêque (A.A.R.) 9 m. 77 ; 2. Vancauwenberghe (Flers) ; 3. Rousseau (Turgotine) ; 4. Baveye (A.A.R.).

Perche : 1. Douden (A.A.R.) 2 m. 70 ; 2. Devaux (Dunkerque) ; 3. Bouckenooghe (Colbert) ; 4. Bonnel (A.A.R.).

Longueur : 1. Vandendriessche (A. Toufflers) 5 m. 74 ; 2. Dujardin (Colbert) ; 3. Rousseau (Turgotine) ; 4. Leclercq (A.A.R.).

Hauteur : 1. Doudin (Flers) 1 m. 57 ; 2. Devaux (Dunkerque) ; 3. Vandendriessche (Toufflers) ; 4. Lévêque (A.A.R.).

100 mètres : 1. Dujardin (Colbert) 11" 7/10 ; 2. L. Baveye (A.A.R.) ; 3. Rousseau (Turgotine) ; 4. Michalski (A.P.R.).

400 mètres : 1. Dujardin (Colbert) 58" 1/5 ; 2. Vandendriessche (Toufflers) ; 3. L. Baveye (A.A.R.) ; 4. Leclercq (A.A.R.).

1500 mètres : 1. Caulet (Dunkerque) 4 30" ; 2. Tuillez (Flers) ; 3. Deguermon (F.A.B.S.) ; 4. Foucart (F.A.B.S.).

Relais 4 x 100 : 1. Arts, Rx, 51" 1/5 ; 2. A.P. Rx ; 3. A. Flers.

Juniors. — Poids : 1. Debaetseleer (A.P. Rx) 11 m. 49 ; 2. Debonnet (Colbert) ; 3. Bargeron (A.P.R.) ; 4. Kobus (Turgotine).

Longueur : 1. Clément (F.A.B.S.) 5 m. 36 ; 2. Bargeron (A.P.R.) ; 3. Balyu (Colbert) ; 4. Debaetseleer (A.P.R.).

Hauteur : 1. Debaetseleer (A.P.R.) 1 m. 55 ; 2. Mucha (Turgotine) ; 3. Balyu (Colbert) ; 4. Bonnel (A.A.R.).

80 mètres : 1. Keirsbulck (F.A.B.S.) 9" 4/5 ; 2. Clément (F.A.B.S.) ; 3. Verleyen (Turgotine) ; 4. Madou (F.A.B.S.).

300 mètres : 1. Mucha (Turgotine) 42" ; 2. Keirsbulck (FABS) ; 3. Bécart (Colbert) ; 4. Allart (Dunkerque).

1.000 mètres : 1. Bonnel (A.A.R.) 3' 01" 2/5 ; 2. Vanassche (Colbert) ; 3. Hovaere (Dunkerque) ; 4. Caudriès (FABS).

Relais 4 x 80 : 1. F.A.B.S., 41" ; 2. A. Colbert ; 3. A.P. Rx ; 4. Dunkerque.

Minimes. — Poids : 1. Brunin (Turgotine) 11 m. 35 ; 2. Barbieux ; 3. Bonte ; 4. Mucha (tous de la Turgotine).

Longueur : 1. Verfaillie (Colbert) 5 m. 04 ; 2. Debaere (Colbert) ; 3. Roose (F.A.L.R.) ; 4. Espinous (F.A.B.S.)

Hauteur : 1. Roose (F.A.L.R.) 1 m. 45 ; 2. Capelle (Colbert) ; 3. Barbieux Turgotine) ; 4. Choffel (Colbert).

60 mètres : 1. Bonte (Turgotine) 7" 4/5) ; 2. Vandorpe ; 3. Verfaillie ; 4. Capelle (tous de Colbert).

200 mètres : 1. Bonte (Turgotine) 27" ; 2. Choffel ; 3. Debaere ; 4. Secq (tous de Colbert).

Classement par Clubs (pour la Coupe de l'Ufolep). — Catégories seniors et juniors) : 1. A. Arts Rx, 35 points ; 2. A. Colbert Tg, 32 pts ; 3. F.A.B.S. Tg, 27 pts ; 4. A. Pierre de Rx, 25 pts ; 5. A. Flers, 17 pts. Viennent ensuite : Turgotine de Rx, A. Dunkerque, A. Toufflers, F.A.L. Rx.

JEU DE BALLE

PELOTE BALLE OUVRIÈRE FRANÇAISE

Voici la liste des rencontres comptant pour le 3e Tour de la Coupe de France, qui se dérouleront le 3 juillet dans le Valenciennois :

A Trith : Pequencourt (3e) contre Le Quesnoy (2e).

A Aulnoye : Petite-Forêt (2) contre Leval (2).

A Le Quesnoy : Feignies (2) contre Quiévrechain (2).

A Somain : Vred (1er) contre Onnaing (2).

A Leval : Sous-le-Bois (A 2) contre Onnaing (3).

A Anzin : Hasnon (2) contre Vieux-Condé (1).

A Bruay : Denain ou Fresnes contre Anzin (2).

LUTTE

UN GALA A HAUBOURDIN

Le Club Athlétique d'Haubourdin informe ses supporters qu'il donnera ce dim. 3 juillet, à 16 h., salle Hugeux, rue Léon Gambetta, un Gala de lutte Gréco et Libre : Roubaix contre Haubourdin, sous la présidence d'honneur de M. Delfortrie et de M. Fleury, Maire de la Ville, assistés du Bureau de la Commission Technique du C.N.L.A.

Au cours de cette soirée tirage d'une jolie prime entre les supporters et remise du challenge 1938 au L.C.P.R. (Delfortrie).

Entrées gratuites.

FOOTBALL

LES ÉQUIPES PROFESSIONNELLES DU RACING CLUB DE ROUBAIX ET DE L'EXCELSIOR NE FUSIONNERONT PAS

Le projet de fusion des équipes professionnelles du R. C. Roubaix et de l'E. C. Roubaix a fait l'objet d'une importante réunion, mercredi soir au siège du Racing.

De grosses difficultés financières ayant surgi et aucune solution n'ayant pu être trouvée au cours des laborieux pourparlers le projet de fusion a été définitivement abandonné.

Les deux équipes continueront donc chacune, de leur côté, à disputer leur chance en Division nationale.

LA FINALE DU CHALLENGE VANLATON A WAZIERS

La finale du Challenge Vanlaton mettra aux prises dimanche 3 juillet à 16 h., terrain du S.C Polonia de Waziers l'équipe des Arbitres Picards et celle des Arbitres de l'Escaut.

Rappelons que pour parvenir à ce stade ultime de la compétition les Picards disposèrent des Terriens par 3 buts à 1 et que les chevaliers du sifflet de l'Escaut vinrent à bout de leurs collègues Artésiens par 6 buts à 1.

Les deux formations victorieuses possèdent d'excellents éléments, aussi peut-on s'attendre à une lutte sévère et fort intéressante à suivre.

DISTRICT DE L'ESCAUT

Les clubs du district de l'Escaut sont spécialement invités à se faire représenter à l'Assemblée Générale de la Ligue du Nord qui se tiendra dimanche prochain, à Lille. Comme habituellement, les délégués de l'Escaut se réuniront avant l'assemblée générale, à 9 h. 30, au Café Vote, place de Strasbourg, près de la salle de l'Orphéon.

DEMANDES DE MATCHES

Olympique Sporting Halluinois, équipe première libre les 7, 14, 15, 21 et 28 août, septembre demande match son terrain ou adverse contre excellente équipe. Faire offres et propositions à M. Tierrie, 51 rue Gustave Desmettre, Halluin. Téléph. 1.69. à partir de 18 h. 30.

TENNIS

AU TOURNOI DE WIMBLEDON

Voici les résultats :

Doubles Messieurs (3e tour) : Les Hongrois G. Dallos et O. Szigeti battent les Français H. Bolelli et C. Boussus par 1-6, 10-8, 6-3, 6,1 ; (4e tour) : Les Américains J.-D. Budge et G. Mako battent les Hollandais T. Hughan et H. Van Swol par 6-2, 6-3, 6-0.

Doubles Mixtes (4e tour) : J. Borotra et Mrs E.-S. Moody (France - Etats-Unis) battent J.-F.-G. Lysaght et Miss A.-M Yorke (Angleterre) par 6-2, 2-6, 6-0.

Demi-finale du Simple Messieurs : Austin (Angleterre) bat Henkel (Allemagne), 6-2, 6-4, 6-0.

Double Mixte (4e tour) : Olliff (G.-B.)-Mrs Heine Miller (U.S.A.) battent Wilde et Miss Whitmarsh (G.-B.), 6-1, 8-6.

Doubles Dames (4e tour) : Mrs D.-B. Andrus (E.-U.) et Mme Henrotin (France) battent Miss J. Saunders et Miss V.-E. Scott (Angleterre), 6-0, 6-2.

EN VUE DE PARIS-NORD LE 3 JUILLET

La rencontre annuelle Paris-Nord aura lieu sur les courts du Stade Roland Garros, à Paris, dimanche 3 juillet, à partir de 9 h. 30. A cette occasion la Fédération vient de constituer comme suit l'équipe de Paris : Combemale, Catteau, Dessair, Fovières, Rimet, Robinson, capitaine de l'équipe. Non joueur : Roger Cirotteau.

JEU DE PAUME

LES QUARTS DE FINALE DE LA COUPE DE FRANCE

Les quarts de finale de la Coupe de France dotée de la Coupe Perpétuelle de notre journal auront lieu dimanche 3 juillet comme suit :

A Hautmont : Guisaignies, Louvroil et Hautmont seront opposés en 3 luttes de 7, 8 et 7 jeux : la 1re lutte entre Guisaignies et Louvroil ; la 2e lutte entre le perdant et Hautmont ; la 3e lutte entre les deux gagnantes. — Arbitres : M. Defoux de Sous-le-Bois.

A Bavay : Sous-le-Bois, Pont-sur-Sambre et Wargnies-le-Grand. Tirage au sort pour le chapeau entre les deux équipes premières nommées. — Arbitre : M. Levent de Bavay.

A Aniche : Denain, Marchiennes (2e) et Aniche. La 1re lutte entre les deux premières nommées, la 2e lutte entre le perdant et Aniche puis les deux gagnantes. — Arbitre : M. Leduc de Somain.

A Lille : Marchiennes, Bruay-sur-Escaut et Lille. Tirage gau sort pour le chapeau entre les deux premières nommées. — Arbitre : M. Rosier de Lille.

Tous ces tournois commenceront à 14 h.

Les équipes et les arbitres indiqués ci-dessus seront présents à 13 h. 45 pour le tirage au sort ; le règlement de la balle sera appliqué.

Les demi-finales auront lieu le 14 juillet à 14 h. 30 :

A Lille : Les gagnantes de Bavay et Aniche.

A Hautmont : Les gagnantes de Lille et Hautmont.

La grande finale aura lieu à Hautmont dimanche 31 juillet à l'occasion du 13e Congrès National du Jeu de Paume.

Outre la Coupe de France Perpétuelle du Jeu de Paume offerte par notre journal et que l'équipe gagnante détiendra pendant un an, la société recevra en même temps, un joli vase de Sèvres, don de M. le Président de la République. De beaux prix en nature seront remis aux dix paumiers finalistes. De plus le meilleur de l'équipe gagnante recevra la grande médaille d'argent offerte par la Société Nationale des Chemins de Fer Français.

CYCLO-TOURISME

BREVET RANDONNEURS DES 200 Km.

Le 10 juillet aura lieu la deuxième épreuve du Brevet Randonneurs des 200 kilom. organisée par l'Union des Randonneurs Flandre-Artois.

Cette épreuve n'est pas une course et est ouverte à tous les cyclistes sans distinction de société ou de Fédération. L'allure est libre, le parcours devra être effectué en moins de 16 heures soit à l'allure moyenne de 12 k. 500 à l'heure.

Les engagements sont reçus au siège de l'U.R.F.A., 41, boulevard Louis XIV, à Lille, les jeudis à partir de 19 h., accompagnés du droit d'inscription de 5 fr. et d'une photo.

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ — Le vrai Magazine des Familles Paraît le Mercredi — 20 pages — 50 cent.

HIPPISME

LES COURSES DANS LA RÉGION

— MOIS DE JUILLET —

D'après le calendrier sportif de la Fédération Régionale des Sociétés de Courses du Nord, Pas-de-Calais, Somme et Aisne, saison 1938, voici les réunions de courses qui se dérouleront sur des hippodromes de notre région pendant le mois de juillet :

Samedi 2 juillet. — Amiens.

Dimanche 3. — Amiens (6e et dernière réunion de la saison), Béthune et Le Touquet-Paris-Plage.

Dimanche 10. — Calais, La Capelle et Saint-Pol-sur-Ternoise.

Jeudi 14. — Le Touquet.

Dimanche 17. — Guise, Le Touquet et Pont d'Ardres.

Dimanche 24. — Laon.

Dimanche 31. — Boulogne-sur-Mer et Le Touquet.

LES COURSES DU TOUQUET

La deuxième réunion de la saison, au Touquet, qui se déroulera ce dimanche 3 juillet, s'annonce fort intéressante avec son bon programme comportant 5 courses au trot et un steeple-chase de cavalerie interécoles militaires. — Voici la liste des concurrents restant engagés pour cette journée de bon sport :

Prix de Marquise, pour chevaux de race boulonnaise, trot monté, 1.600 m., 450 fr. — Sont engagés : Gaillarde, Ketty, Paulette, Zaza, Joyeuse, Huronne. — Soit 6 produits.

Prix du Pas-de-Calais, trot monté ou attelé, 2.600 m., 4.000 fr. — Sont engagés : Lancelot W, Mirage W, Kara d'Ulm, Le Pactole, Huguette II, Minuit, Kennemont, Lasso, Jim Belwin, Lou Williams, Lauis Wilkes, Lambine, Général Albert, Lucidus Ordo, Merle M, Marise, Lutine B, Happy Maid, Lady Bell, M'As Tu Vu II, J. Marie Jeanne, Marcellus H, Katanga, Glorieuse Incertitude, Locquignol. — Soit 25 produits.

Prix d'Abbeville, trot attelé, amateurs, 2.800 m., 4.000 fr. — Sont engagés : Jarnac, Ganelon, Galmouth, Javanaise, Jockey B, Jim Belwin, Kintrabell, Jupiter, Gros Fil de Jute, Glorieuse Incertitude, Jarra, Grace Kerns, Huriane, Général Albert, I 13 Arras, Ineffable, Harry P, Histoire de Rire V, Fil de Jute. — Soit 19 produits.

Prix de l'Yser, trot monté, 2.500 m., 6.000 fr. — Sont engagés : Jarnac, Kara d'Ulm, Mirage W, Kénifra, Kroumir el Kader, Jaonice, Kalipette III, Melton, Jarriveral, Jahel d'Or, Mon Oncle Etienne P, Karénine, Kops de Jute, Jour d'Espoir III, Longus, Jessamine L, Locquignol, La Capelle. — Soit 18 produits.

Prix du Sweepstake National du Grand Prix de Paris, trot attelé, 2.600 mètres, 20.000 francs. — Sont engagés : Jarnac, Jour d'Espoir III, Léapartre, Inter II, Jupiter, Lord Maire, Loupiac, Lutteur IV, La Capelle, Katalant, Indore, Kekcekça II, Mon Béguin, Ida B, Javanaise, Keen D, Loram, Ketty Priel, Keyd, Kalipette III, Mary Williams, Iscle d'Or, Jarra, Jahel d'Or, Le Cerise. — Soit 25 produits.

Prix Maréchal Foch, steeple cross-country de cavalerie, interécoles, 4.000 mètres, 1.500 francs. — Iroquoise, à l'Ecole de Saumur ; Gay Prince et Jus de Citron, à l'Ecole de Saint-Cyr ; Je Suis Là, Intrépide IV, Illustré, à l'Ecole de Fontainebleau.

HIER AU TREMBLAY

PREMIÈRE COURSE. — 1. Hercule IV (M. Ramognino) ; 2. Belle Lolette (R. Benait) ; 3. La Riviera (A. Papin). — G. 44.00 ; pl., 11.50 ; 9.00 ; 11.50. — 10 partantes. — Pas couru : Metsu.

DEUXIÈME COURSE. — 1. Cavalla (A. Tucker) ; 2. Pearl Island (F. Rochetti) ; 3. Aqua Calienta (N. Truin). — G. 24.00 ; pl., 8.50 ; 10.00 ; 14.50. — 10 partants. — Pas couru : Fairylight, Olympiade, Silvabelle, Rustom Haroun.

TROISIÈME COURSE. — 1. Tilrempt (L. Toche) ; 2. Kaline (M. Allemand). — G. 12.50 ; pl., 7.00 ; 8.50. — 5 partants. — Pas couru : Térébenthine, Sergius.

QUATRIÈME COURSE. — 1. Pou du Ciel (W. Johnstone) ; 2. Foxlight (C.-H. Semblat). — G. 13.50 ; pl., 9.50 ; 17.00. — 7 partants. — Pas couru : Homais, In Eker, Nabab.

CINQUIÈME COURSE. — 1. Star of India (B. Guimard) ; 2. Bibelot (A. Tucker) ; 3. Garland (S. Klinesbocckel). — G. 37.00 ; pl., 12.00 ; 16.00 ; 13.50. — 8 partants. — Pas couru : Blanquefort, Thanase, Belleau.

SIXIÈME COURSE. — 1. Nelson (F. Rochetti) ; 2. Toupet Bleu (C. Bouillon) ; 3. Auverpin (L. Friès). — G. 38.00 ; pl., 8.50 ; 7.00 ; 7.00. — 11 partants. — Pas couru : Salford.

NATATION

LE CHALLENGE DU DOCTEUR GONIAUX ORGANISÉ PAR LA LIBELLULE DENAISIENNE

La Libellule Denaisienne fera coïncider sa 2e réunion comptant pour le Challenge du Dr Jean Goniaux, son dévoué et sympathique Conseiller médical, avec la réunion nocturne qu'elle organise chaque année, sous les auspices de la Municipalité, le 13 juillet. Cet évènement sportif aura pour cadre la jolie piscine municipale de Denain où les épreuves commenceront à 20 h. 30. Dans un but de propagande en faveur de la natation, exceptionnellement il ne sera perçu aucun droit d'entrée.

La première réunion comptant pour le Challenge du Dr Goniaux s'est terminée par la victoire du club « Sports et Loisirs » d'Escaut-et-Meuse, avec quelques points seulement d'avance sur les Denaisiens. Ceux-ci auront devant eux le 13 juillet, l'équipe du club de Saint-Amand-les-Eaux.

Belle réunion en perspective qui réunira à la Piscine municipale tous les amis de la natation.

LE CHAMPIONNAT DU NORD DU DISTRICT ESCAUT A VALENCIENNES

Dimanche 3 juillet, la section de Natation de la Société des Loisirs et Sports de l'Escaut-et-Meuse recevra, en match comptant pour le championnat du Nord du District Escaut, le Club Nautique de Saint-Amand.

L'équipe valenciennoise vient de réaliser un exploit qui en dit long sur ses possibilités en tenant en échec la belle phalange du C.N. Roubaix, dans le bassin de ce club, en séance privée d'entraînement. Les Amandinois n'auront donc pas la partie facile devant les « Tubistes ».

L'entrée de la piscine municipale sera gratuite et la réunion commencera à 15 h. 30.

MOTOCYCLISME

AU MOTO CLUB DU NORD DE LA FRANCE

A l'occasion du Grand Prix de Mouscron qui aura lieu dimanche 3 juillet, le Moto Club du Nord invite ses membres à assister nombreux à cette belle manifestation sportive.

Le Moto Club du Nord distribuera à ses membres, des billets de loterie de fin d'année et offrira également l'entrée gratuite.

Chaque sociétaire pourra donc, de 10 h. à 1 2h. au plus tard, retirer son billet, Grand'Place de Mouscron.

L'épreuve commencera à 13 h. 30.

AUTOMOBILISME

VÉHICULES ELECTRIQUES

Depuis quelques années, les véhicules électriques gagnent insensiblement du terrain. Il commence à être courant d'en rencontrer quand on fait sa promenade quotidienne.

Il faut reconnaître que le développement de ce moyen de locomotion — qui soit dit en passant, moins répandu chez nous qu'en Angleterre et aux Etats-Unis — a sensiblement suivi le perfectionnement de la technique des accumulateurs.

Les véhicules actuels sont équipés avec des accus au plomb qui sont garantis trois ans. N'est-ce pas là une référence ? Naturellement cette garantie ne représente qu'une durée minima qui permet d'établir un prix de revient destiné à donner à l'acquéreur une idée des frais qu'il aura à couvrir.

Remarquons tout de suite qu'il existe en dehors des accumulateurs au plomb un autre type d'accus, ceux au nickel, qui sont beaucoup plus robustes mais ont l'énorme inconvénient de coûter beaucoup plus cher.

Disons d'ailleurs tout de suite que c'est dans le poids mort des accus, qu'il doit constamment transporter, que réside le plus gros inconvénient des véhicules électriques actuels. Le poids des batteries représente en effet près de la moitié de la charge utile disponible...

Le véhicule électrique trouve cependant de nombreuses utilisations dans les commerces qui nécessitent des tournées journalières de vingt à quatre-vingts kilomètres. Il est à remarquer que leur vitesse est modérée, bien que certaines d'entre elles puissent atteindre quarante à cinquante kilomètres-heure.

Ils supportent admirablement la marche au ralenti avec de fréquents arrêts. N'ayant ni embrayage, ni changement de vitesse, ces arrêts ne risquent pas de produire une usure exagérée d'un organe quelconque.

A ce sujet, il y a lieu de remarquer que les voitures électriques sont particulièrement robustes. Les moteurs sont alimentés par des courants à tension faible provenant des accumulateurs. Très silencieusement, ils transmettent leur mouvement de rotation aux roues par l'intermédiaire d'un démultiplicateur mécanique quelconque, lequel ne fatigue nullement dans des conditions normales d'exploitation.

Au sujet des moteurs, il y a lieu de remarquer que leur nombre et leur disposition varient suivant la puissance totale demandée au véhicule et suivant le service auquel il est affecté.

Pour les petits on se contente généralement d'un tricycle ne possédant qu'un moteur, pour les voitures plus puissantes, on préconise le quatre roues et un seul moteur en attaquant une seule. Toujours en suivant l'échelle des puissances croissantes, on trouve ensuite un quatre roues actionné par un seul moteur attaquant un différentiel semblable à celui de l'automobile et enfin le véhicule à deux moteurs, chacun d'eux agissant indépendamment de l'autre sur une roue.

En dehors des accumulateurs, l'ensemble du véhicule électrique peut être considéré comme inusable et son amortissement peut raisonnablement se calculer sur une durée plus longue que celui d'une voiture de tout autre type ; de plus, les frais d'entretien sont beaucoup plus minimes que ceux qui doivent être engagés pour les automobiles ordinaires. Il est en effet relativement facile d'obtenir des dirigeants des réseaux électriques, des réductions sur le prix du courant employé à la recharge, pour peu que l'on s'engage de procéder à cette opération durant la nuit. A ce sujet, il y a lieu de remarquer que la recharge des accumulateurs se fait très aisément, à l'usine, même en employant des redresseurs rappelant, en plus gros évidemment, ceux qui étaient autrefois utilisés par les amateurs de T. S. F.

Quand nous aurons ajouté que l'automobile électrique est d'une conduite des plus aisées — le pilote n'a en effet qu'à agir sur un « controller » ressemblant à celui d'un tramway et sur les organes de frein sans avoir à s'inquiéter de changer de vitesse ou de débrayer, ce qui est appréciable — on se rendra compte de ce que ce moyen de locomotion est appelé à se développer dans des proportions considérables surtout chaque fois qu'on se trouvera en présence d'un service quotidien n'ayant pas un rayon trop grand.

De plus, il est indéniable que l'Etat verrait d'un bon œil se multiplier les automobiles électriques qui permettraient de mieux utiliser l'électricité que les forces hydrauliques abondantes de notre pays mettent à notre disposition.

L.-A. GARNIER.

24 Heures du MANS

18 et 19 JUIN 1938

Après les succès remportés cette année à PAU et à CORK, **DELAHAYE** inscrit une nouvelle et brillante victoire à son palmarès en gagnant les 24 heures du MANS.

Le classement général toutes catégories, s'établit de la façon suivante :

1er, **DELAHAYE** pilotée par l'équipe CHABOUD-TREMOULET.

2e, **DELAHAYE** pilotée par l'équipe SERRAUD-GIRAUD-CABANTOUS.

3e, **DELAHAYE** pilotée par l'équipe VILLENEUVE-BIOLAY.

Depuis qu'existent les 24 h. du Mans six voitures seulement ont pu dépasser 130 de moyenne dont quatre Delahaye de série

Le modèle « COMPÉTITION » est visible à l'Agence : 204, rue Nationale, LILLE (Etablissements GOBERT Frères). 152.

CYCLISME

L'INAUGURATION DE LA PISTE DE WASQUEHAL

A l'occasion de l'inauguration de la nouvelle piste en cendrée du terrain municipal de Wasquehal, rue Delerue (près du Grand-Boulevard), l'U.S.W a mis sur pied un programme d'épreuves régionales dont voici le détail :

1o Epreuve de vitesse (séries et finales), 250 fr. de prix ; 2o Match-poursuite Equipes de 3 coureurs), 150 fr. de prix ; 3o Course de primes (non qualifiés de la poursuite), 9 primes de 5 fr. Finales : 30-20-15-10 ; 4o Grande individuelle (classement par points), 125 tours, 450 fr. de prix et primes.

Engagements gratuits. Café de la Terrasse, Bd de la République (Nouveau Bd), Wasquehal.

Toutes ces épreuves sont ouvertes aux licenciés de l'U.V.F., Aspirants et Indépendants, toutes catégories.

A 8 JOURS DU TOUR DE FRANCE

Nous tenons à signaler une heureuse initiative qui sera certainement appréciée de tous les nombreux sportifs.

Dans la grande épreuve du Tour qui va se courir dans 8 jours, l'équipe des CADETS DE FRANCE sera patronnée par les Etablissements **PERNOD** et portera les couleurs de **PERNOD Fils**, maillot jaune et bleu, écusson P.F. 9410

EN MARGE DU PARIS-LILLE TRAVAILLISTE

Les coureurs engagés qui désirent profiter du billet collectif pour le trajet Lille-Paris en Chemin de fer, sont priés de le faire connaître à M. Albert Van Wolput, 152 Boul. de la Liberté, à Lille. R.-v. samedi 2 juillet, Gare de Lille, à 12 h. 15.

Avant l'arrivée des épreuves cyclistes réservées aux jeunes, auront lieu en ligne sur la chaussée centrale du Boulevard des Ecoles. Trois catégories sont prévues : A de 8 à 10 ans ; B, de 10 à 12 ans ; C, de 12 à 13 ans dans l'année. Les engagements sont reçues chez M. Paul Van Wyusberghe, 11 rue Louis Bergot (ancienne rue de Carvin), à Lille.

APRÈS LE GRAND PRIX DE L'ESCAUT

Cette épreuve qui fut fort intéressante a donné le classement officiel suivant : 1. Massera, de la Pédale Lecelloise, couvrant les 130 kms du parcours en 3 h. 20 sur bicyclette **Dilecta, Agent Régional Henri Lecœuvre à Vicoigne.**

2. Duynol ; 3. Laisne, 4. Decomble ; 5. Musiala, etc.

LES ÉPREUVES A VENIR

28 juin : Menin. — Course pour juniors et coureurs français, 3e et 4e catégorie. 110 km. en 7 tours de circuit. 3.000 fr. de prix. Départ 15 h. Inscriptions au local Cygne, Grand Place à Menin.

2 juillet : Le Bizet. — Course pour débutants, organisée par C.C. Bizetois, 60 kms, 600 fr. de prix. Départ 17 h. Engagements rue Henri Duribieux, Le Bizet (Nord)

3 juillet : Paris-Lille F.S.G.T. — Organisé par la Municipalité de Lille. Ouvert aux coureurs ayant au moins 18 ans, licenciés toutes catégories F.S.G.T., ainsi qu'aux amateurs des fédérations affiliées à I.S.O.S. et I.S.R. : 254 km. ; 750 fr. au 1er plus de nombreuses primes. Départ 9 h. 30 du Bourget ; arrivée 14 h. 15 boulevard des Ecoles. Engagements 10 fr. chez A. Van Wolput, 152, boulevard de la Liberté, Lille (Nord).

3 juillet : St-Martin-Boulogne. — Grand Prix cycliste organisé par C.A. Boulonnais. Réglements U.V.F., ouvert à toutes catégories. 115 km. ; 3.000 fr. de prix dont 700 fr au 1er. Engagements au C.A. Boulonnais, 1, rue Faidherbe,